3. AUTRES RESSOURCES

- **Kit de communication ODD - Septembre 2020 - *Global Compact***
- La **contribution aux ODD** de Schneider Electric
- La **contribution aux ODD** du MEDEF
- Le **baromètre** des ODD en entreprises sur le site de *Global Compact* France

Exemples de démarches pour contribuer aux ODD :

Objectifs de Développement durable	Exemples
	• Refuser de travailler avec des entreprises connues pour violer les Droits Humains. • Lutter contre l'exclusion à l'embauche en ayant des processus adaptés et en sensibilisant l'ensemble de ses collaborateurs, au-delà même du service RH et des managers.
	• Éliminer le gaspillage alimentaire au sein de l'entreprise ou du restaurant inter-entreprises en mobilisant l'ensemble des entreprises utilisatrices et des employés. • Sensibiliser ses salariés, clients et consommateurs aux enjeux et pratiques d'une agriculture soutenable.
	• Informer sur les composants de ses produits et les risques associés (par exemple pour les femmes enceintes, les enfants, les personnes âgées, etc.) en communicant de manière adaptée. • Sensibiliser ses employés aux risques liés à la sédentarité lors d'une journée de travail.
	• Réaliser des partenariats avec les universités et établissements scolaires locaux afin de contribuer à la formation de professionnels et d'expliciter ses besoins futurs en recrutement. • Proposer des parcours en alternance, des stages, des formations et tout autre moyen de développer des aptitudes professionnelles, notamment des populations vulnérables et des jeunes.
	• Sensibiliser ses collaborateurs aux questions d'égalité des sexes et sur les actions à mettre en place au sein de l'entreprise. • Prendre des mesures pour prévenir tout harcèlement sur le lieu de travail (exemple : lieux d'échanges, système d'expression anonyme, mobilisation de la médecine du travail, CHSCT etc.) et sensibiliser à la lutte contre le harcèlement.
	• Mettre en œuvre des mesures d'économie d'eau et suivre des indicateurs de résultats. • S'assurer que ses employés aient accès à un point d'eau potable, durable et suffisant.
	• Identifier les sources de gaspillage énergétique, comme des machines qui tournent à vide, des déplacements inutiles ou à vide, des locaux allumés ou chauffés/climatisés sans qu'ils ne soient occupés, des procédés qui ne sont pas correctement optimisés, etc. • Soutenir des projets de promotion des énergies renouvelables.

	• Favoriser les ressources et produits locaux de manière à soutenir le développement local. • Bannir en interne et dans sa chaîne de valeur les pratiques discriminatoires et arbitraires de gestion et de licenciements des travailleurs et assurer l'égalité de traitement de tous.
	• Former et qualifier la main d'œuvre industrielle et s'assurer d'un maintien des savoir-faire. • Accompagner les entrepreneurs innovants et contribuer à la diffusion des outils et méthodes d'innovation par des actions de sensibilisation et de formation.
	• Participer aux programmes d'aide au développement, en contribuant financièrement ou par ses produits et services. • Soutenir les programmes de sensibilisation du grand public sur les enjeux de réduction des inégalités et de développement des populations vulnérables.
	• Participer à la mise en place de démarches « zéro déchet » pour limiter, trier et valoriser les déchets produits en ville et sensibiliser les habitants à cette démarche. • Favoriser le dialogue avec les parties prenantes du territoire, dont les pouvoirs publics, afin d'augmenter son ancrage local et de développer des synergies multi-acteurs entre les entreprises, la société civile, les associations et l'administration, pour la définition et la réalisation de projets territoriaux collectifs de développement durable.
	• Développer une démarche d'éco-conception de ses produits et services pour innover durablement et faire des choix de matières et de procédés de production plus responsables. • Travailler avec des fournisseurs et des clients engagés dans une démarche de développement durable ou qui sont reconnus par des écolabels fiables.
	• Favoriser les transports qui émettent le moins de GES (marche à pied, vélo, transports en commun, transports maritimes, train, etc.) pour ses employés et ses marchandises. • Sensibiliser et former ses collaborateurs, partenaires commerciaux et parties prenantes aux enjeux du changement climatique, et travailler avec eux pour leur prise en compte.
	• Inciter à participer à des programmes de sensibilisation et d'éducation sur les océans et la vie marine, pour le grand public, ses collaborateurs et ses parties prenantes. • Analyser les impacts potentiels de son activité, notamment de ses déchets et de la fin de vie de ses produits, et mettre en œuvre un plan d'action pour limiter leur déversement dans les océans.
	• Former et accompagner ses fournisseurs et clients dans l'intégration des enjeux de biodiversité dans leurs activités, produits et services pour transformer l'ensemble de la chaîne de valeur. • Intégrer des critères « biodiversité » dans la politique achat.
	• Cartographier ses risques sur l'ensemble de ses activités. • Sensibiliser, promouvoir et former aux enjeux des Droits Humains.
	• Créer des partenariats avec des organismes scientifiques et de recherche (université, laboratoires, fondation de recherche) afin de développer des projets en lien avec les ODD. • Soutenir les acteurs associatifs qui développent par exemple des actions sur les ODD.